elles ce bimétallisme applicable à leurs transactions commerciales, de préférence au bimétallisme international de 1 à 15 1/2 ? N'ayant pas à juger des probabilités de la célébration de la convention, mais bien des effets du projet, nous devons nous limiter à faire constater qu'il donnerait le résultat que le monde ambitionne : l'équilibre de la circulation monétaire composée de deux métaux précieux, l'or et l'argent.

A la Commission d'Examen, on avait invité M. Houldsworth à éliminer de son projet le caractère de *legal tender* qu'il attribuait à ses certificats, parce que beaucoup de nations se refuseraient à accepter dans leur circulation des signes monétaires susceptibles de se trouver, à un moment donné, dépréciés par la rupture de l'Union bimétallique plus ou moins étendue ; mais il répondit à plusieurs reprises tenir essentiellement à ce caractère de *legal tender*.

M. Houldsworth avait raison. Sans cette condition, le projet perdrait toute son importance et toute son efficacité.

CHAPITRE VII

PROPOSITION DE M. ALPHONSE ALLARD

Eviter les frais énormes de transport que l'argent occasionne, rendre moins fréquents ces transports empêchant les allées et venues inutiles d'un marché à l'autre, permettre que les centres de production fassent leurs remises directement à l'Asie, grand et principal centre de consommation du métal blanc, arracher à Londres sa suprématie comme marché d'argent et transporter ce marché à New-York ou à San-Francisco, ce sont des choses que les financiers américains ont tenté de faire plusieurs fois à des époques différentes et par des combinaisons plus ou moins ingénieuses.

M. Windom, ministre du Trésor des Etats-

Unis, crut avoir trouvé dans le certificat d'argent cotisable l'agent puissant pour l'exécution de cette œuvre.

Le but de M. Windom était d'ouvrir les hôtels des monnaies au dépôt libre des lingots d'argent et de les payer en billets du Trésor à la valeur du marché, le jour où le dépôt aurait été effectué. Ces billets du Trésor devaient être remboursables, soit en or, soit en argent, au gré du Trésor; mais si c'était en argent, ils devaient donner droit à une quantité variable d'argent égale à ce que l'on aurait pu acheter d'argent le jour du remboursement avec les dollars d'or exprimés sur la face du billet.

Les États-Unis devaient s'interdire tout monnayage de pièces d'argent et déroger au Bland-Bill.

M. Windom espérait que ces certificats, cotisables dans les bourses et remboursables, soit en or, soit en argent, pourraient venir dans les portefeuilles des banques ou être employés dans les grandes transactions commerciales comme instrument de compensation. Qu'ils apporteraient la vie à tous les centres mercantiles des États-Unis, que l'ar-

gent seul sortirait des hôtels des monnaies à destination de l'Asie pour sa consommation définitive, et que le prix monterait et que le désastre serait conjuré tout à fait, ou arrêté en partie.

Le gouvernement américain ne partagea pas les théories de M. Windom, il ne les estima pas de réalisation facile, n'eut pas confiance dans les résultats qu'on annonçait comme sûrs et certains, et la mesure qu'il recommandait ne fut pas prise en considération. Cependant l'esprit d'entreprise voulut réaliser tout seul l'opération, et les capitaux affluèrent pour fonder une banque dont la principale mission devait être d'émettre des certificats d'onces d'argent, qu'on aurait pu coter dans les bourses de Londres et de New-York contre des dépôts dudit métal. La banque chargée de l'exécution du projet reçut le nom de The Western National Bank.

Pour dominer le commerce d'argent manquait accaparer la production du Mexique, laquelle, dans sa plus grande partie, est exportée en piastres pour Londres, et alors la Banque internationale et hypothécaire du Mexique reçut du gouvernement l'autorisa-

tion d'émettre des certificats de piastres ou d'onces d'argent ayant le caractère de valeurs cotisables et non pas de billets de banque destinés à la circulation.

Les deux institutions agissant d'un commun accord, lançant ensemble leurs certificats, on croyait faire de New-York le marché de l'argent. Le certificat de M. Windom était un warrant de la marchandise argent ou, pour mieux dire, un récépissé comme ceux qu'émettent les magasins généraux en France, ou les docks d'Angleterre. On allait emmagasiner l'argent comme une marchandise quelconque, pour faire circuler à sa place le titre appelé à le représenter. Le certificat allait circuler, tout en évitant de transporter l'argent d'un endroit à l'autre, en épargnant les frais de transport. C'était la mobilisation de l'argent.

La combinaison ne donna pas de résultats ; le prix de l'argent, au lieu de monter, baissa aux États-Unis. La spéculation s'empara des certificats et elle fit l'objet d'opérations à terme. La production du métal parut un instant s'être augmentée. La rapidité de la circulation du certificat faisait l'effet d'une

augmentation de la quantité d'argent existante. L'argent affluait par torrents aux mains de tout le monde et au fur et à mesure que le certificat passait de main en main.

Les quantités qui se vendaient un jour semblaient s'additionner à celles qu'on réalisait le lendemain, quand, en réalité, les mêmes onces d'argent n'avaient fait autre chose que changer de propriétaire. Il semblait que les mines allaient se vider d'un jour à l'autre pour faire face à une demande toujours croissante.

Pourtant la quantité d'argent déposée dans les caveaux de la Western National Bank était presque insignifiante. Pas un titre n'avait été émis au Mexique. On n'avait pas pensé à déposer une seule once d'argent à la Banque internationale et hypothécaire. Quant au public, il ne se figura même pas que la combinaison avait été autorisée par le gouvernement.

Pourquoi cet insuccès ? Pourquoi la nature des choses fut-elle tellement rebelle, qu'elle ne répondit même pas à l'esprit rêveur de ceux qui, aveuglément, se lancèrent dans l'entreprise ? La nature châtie fortement la violation de ses lois. L'économie politique en

a aussi, et il n'est pas possible de les violer impunément. M. Windom les oublia, et le jeu des phénomènes lui rappela son existence. On devait s'attendre à un pareil résultat. Si le métal argent ne se frappe pas, s'il n'est pas absorbé par la circulation monétaire des nations, si le métal n'est pas employé pour remplir les vraies fonctions que l'humanité tout entière lui a décernées dans les parcours des siècles, toute autre combinaison doit forcément échouer.

Si l'on estime la marchandise argent égale à toute autre marchandise, si on la laisse sujette à l'empire des lois qui règlent la valeur de toutes les marchandises, c'est inutile de prétendre arriver à la hausse de son prix sans modifier l'équation de l'offre et la demande, c'est-à-dire sans limiter l'offre et augmenter la demande.

Le projet de M. Windom ne s'occupait pas de la demande du métal blanc ; au contraire, il la diminuait tout en dérogeant au Bland-Bill. Il ne limitait pas l'offre ; au contraire, il l'augmentait artificiellement en représentant le métal marchandise sur le marché au moyen d'un titre de circulation facile, dont

le coefficient devait multiplier la quantité réellement existante.

M. Windom se trompa à ce sujet. Quel est l'avantage que la marchandise argent soit représentée par un certificat? Presque insignifiant en réalité.

Il est vrai que les ennemis du métal blanc ont toujours dit avec raison que l'argent n'est pas propice aux transactions internationales modernes, que c'est un métal trop lourd, trop encombrant, que le billet de banque et le chèque se prêtent mieux que les métaux précieux au règlement des paiements importants, et que plus on se servira du billet ou des chèques, plus le désavantage de l'argent se fera moins sentir. Ils disent en outre que les certificats de monnaies d'or et les certificats de monnaies d'argent peuvent circuler simultanément, parce que les uns ne pèsent pas plus que les autres ; mais il est nécessaire de ne pas oublier que le billet de banque entre dans la circulation parce qu'il représente une certaine somme de monnaies ou, pour mieux dire, parce qu'il donne droit de les recevoir à la Banque, que le chèque fait compensation parce qu'il exprime un dépôt

de monnaies qui peuvent être retirées chez le banquier à la présentation du titre et que les certificats du gouvernement américain sont reçus en paiement parce qu'ils sont l'ombre de la monnaie.

Tout titre exprimant le droit de recevoir une certaine quantité de monnaies de cours forcé, illimité ou ayant plein pouvoir libératoire, entrera dans la circulation. Mais il n'en sera jamais ainsi avec les titres qui représenteront une marchandise, soit l'or, soit l'argent, ou n'importe quelle autre marchandise.

Pour rectifier les idées à ce sujet, il suffit de connaître la nature et les fonctions des magasins généraux. Si l'avantage qu'ils offrent au commerce se limitait tout simplement à favoriser la circulation des marchandises et à épargner les frais de magasinage spéciaux à chaque commerçant, sans aucun doute ils ne se seraient pas établis. Mais la mobilisation de la marchandise est accompagnée des éléments nécessaires pour pouvoir disposer du capital qu'elle représente, sans attendre que la vente soit effectuée. Le récépissé qui représente la marchandise est accompagné du bulletin de gage, qui permet de la nantir

et de la réaliser en partie, et d'employer le capital ailleurs. La marchandise, valeur actuelle non disponible, devient un instrument de crédit circulant au lieu de rester stationnaire, pour attendre le jour d'une vente avantageuse, entre dans la circulation en lui donnant l'activité et la vie. Personne n'a jamais songé à augmenter, par ce mécanisme, les prix des marchandises déposées. Personne n'a cru qu'en gardant la marchandise dans les magasins généraux et la faisant représenter au dehors par un récépissé on en augmenterait la demande ou on en diminuerait l'offre.

Eh bien ! si c'est là ce qui se passe avec les marchandises de tout genre quand on les soumet au régime des magasins de dépôt, on ne peut pas comprendre pourquoi, en soumettant à un pareil régime la marchandise argent, les résultats doivent être modifiés. Les faits l'ont confirmé ; l'émission des certificats commerciaux d'argent a été plus préjudiciable qu'avantageuse aux intérêts monétaires du monde entier.

Pour éviter que l'argent soit encombrant comme monnaie, l'émission du certificat de la monnaie d'argent aurait été suffisante,

mais sans priver le certificat du caractère de *legal tender* qu'a la monnaie même et qui est son trait caractéristique et essentiel.

Cependant, le projet de M. Windom différait de tous les autres de son genre, en ce qu'il se passait du caractère de *legal tender*.

C'est dans ces idées déjà discréditées en Amérique, que le savant économiste M. Allard trouva le germe des propositions qu'il soumit à la Conférence internationale de Bruxelles. M. Allard ne présenta pas, en effet, un projet avec tous les détails qu'il eût été nécessaire de prendre en considération pour le discuter à fond, et bien qu'il aurait pu se sauver des arguments qu'on aurait pu lui formuler, il se contenta de proposer l'étude des idées de M. Windom, tout en donnant à sa combinaison un caractère international. M. Allard disait : « Cette loi, proposée il y a trois ans au Congrès des États-Unis, pourrait fournir, ce me semble, un excellent terrain de transaction à la conférence. »

Si on l'étendait à une entente internationale, elle raffermirait à coup sûr le marché d'argent ; les Etats, en émettant des billets d'argent, n'auraient aucune chance de perte,

le remboursement des billets d'argent pourrait se faire avec moins de métal et les pertes, quelles qu'elles pussent être, s'il s'en produisait, seraient infiniment moins onéreuses que les profondes perturbations sociales qui affectent en ce moment la prospérité et les ressources financières de tous les Etats du monde. La question monétaire, il faut bien le reconnaître, se présente à nous sous la forme de ce dilemme : ou réagir en prenant une mesure collective, ou continuation de ces crises si compromettantes pour l'ordre social. Le projet américain de 1889, difficile peut-être à mettre en œuvre dans une seule nation, montrerait, semble-t-il, que la conférence mit à l'étude les moyens de l'appliquer à un traité international, et le concours de MM. les délégués des États-Unis serait de nature à lui en faciliter la tâche.

Notre opinion ne peut pas être favorable aux idées de M. Allard. Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi la plus grande extension qu'on donnerait au projet de M. Windom ferait tout à fait disparaître les graves et sérieux inconvénients qu'on signale quand il est appliqué à une seule nation.

Cependant, M. Allard introduit une modification avantageuse pour les acheteurs des billets du Trésor dont parle M. Windom.

Selon M. Allard, les Etats contractants de l'Union achèteraient librement, dans certaines limites et pour compte commun, des lingots d'argent contre des billets du Trésor, et pour internationaliser la circulation de ces billets, on devrait inscrire sur eux un change fixe. Les pertes qu'on subirait en cas d'une plus grande baisse du métal seraient à la charge des nations contractantes de l'accord. Les bénéfices qui résulteraient de la hausse éventuelle du prix du métal, c'est-à-dire les excédents qu'on trouverait dans le Trésor dans lequel les dépôts auraient eu lieu, appartiendraient de droit à l'Etat qui aurait fait les achats.

Le porteur serait protégé par le change fixe en or inscrit sur le billet le jour où il aurait vérifié le dépôt de lingots d'argent dans les hôtels des monnaies appartenant aux nations qui feraient partie de la convention.

Le rapport de la Commission d'Examen de la Conférence, résumant les observations for-

mulées contre la proposition de M. Allard, disait d'une manière assez concise : « Il est à craindre que, dans les circonstances actuelles au moins, les adhésions soient peu nombreuses et circonscrites à celles des Etats qui entreraient entièrement dans la voie des achats d'argent. L'efficacité du remède, comme extension de l'emploi du métal blanc, est donc contestable, en dépit du mérite réel qu'offre le projet en ce qu'il limite la perte et la répartit entre une communauté d'Etats, tout en créant un certificat apte à circuler internationalement. »

Nous ne pourrions rien ajouter à cette déclaration.